

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF224

présenté par  
Mme Bonnivard, rapporteure

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	35 261 020
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
Développement du tourisme ( <i>ligne nouvelle</i> )	35 261 020	0
<b>TOTAUX</b>	35 261 020	35 261 020
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à créer un nouveau programme « Développement du tourisme » en l'abondant des crédits attribués à l'opérateur Atout France en AE et en CP, qui se trouvent actuellement dans le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » n° 185.

Il s'agit donc de minorer le programme 185 des crédits de l'action n° 07 pour les déplacer vers ce nouveau programme, ce qui permettrait de donner une meilleure visibilité aux crédits consacrés par l'État à la politique touristique de la France.